

RAPPORT

ATELIER REGIONAL SUR LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DE LA PECHE MARITIME EN AFRIQUE DE L'OUEST

CONAKRY DU 02 au 03 Juillet 2018



Unité PRCM

INTRODUCTION

Il s'est tenu à Conakry, en République de Guinée du 02 au 03 Juillet 2018 dans la salle de réunion de l'Hôtel Onomo, l'atelier régional sur la Transparence et la participation des acteurs dans la gestion des pêches maritimes. L'atelier a réuni environ une quarantaine de participants représentant aussi bien les administrations des pêches, les professionnels des pêches et acteurs de la société civile. Aux termes de l'atelier, les participants venus de Gambie, Mauritanie, Guinée, Guinée Bissau, Senegal et Sierra Leone ont adopté la déclaration de Conakry et formulé des recommandations pour améliorer les pratiques de transparence de participation dans le secteur de la pêche. La rencontre a été ouverte par le Ministre des pêches de l'aquaculture et de l'économie maritime de Guinée, en présence du Ministre de l'élevage, a connu les contributions remarquées du Secrétaire Général des pêches de la Gambie et du Secrétaire Exécutif du CPCO. A la suite de l'atelier une conférence de presse a été organisé pour partager avec la presse les conclusions de l'atelier et sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de la transparence dans la pêche, un secteur important du point de vue sociale, économique et pour sa contribution à la sécurité alimentaire.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été facilitée par Me Nabi Souleymane Bangoura, Conseiller Technique au MPAEM, a été ponctuée par les allocutions successives des officiels.



Monsieur Ahmed Senhoury, Directeur du PRCM, dans son allocution a remercié les autorités Guinéennes pour avoir accueilli l'organisation de la réunion régionale. Il a souligné l'importance de la pêche pour les économies et la sécurité alimentaire dans les pays d'intervention du PRCM. Il a ensuite félicité la République de Guinée pour les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance des pêches depuis 2013. Enfin il a plaidé pour l'adoption

d'instruments appropriés pour la mise en place d'un Groupe national multipartite, étape essentielle au processus d'adhésion de la Guinée à FiTI décidée par S.E. Pr Alpha Condé, Président de la République de Guinée.

Madame Marie Madeleine Gomez, Manager Pêche et Environnement de la Fondation MAVA, partenaire du PRCM qui a financé l'activité, a pour sa part, noté l'importance de l'atelier régional en terme de partage et de mutualisation des efforts des acteurs pour améliorer la transparence et la participation des acteurs non étatiques pour une gestion durable des pêches et des petits pélagiques en particulier.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur Frédéric LOUA, Ministre de la Pêche, de l'aquaculture et de l'Economie maritime - MPAEM de la Guinée, en présence du Ministre de

l'Élevage. Il a rappelé l'engagement du gouvernement, sur instruction de Son Excellence Pr Alpha Condé, Président de la République de faire de la pêche un secteur bien géré et qui contribue significativement à l'économie de la Guinée. Beaucoup d'efforts ont été faits dans ce sens depuis « le carton rouge » de l'UE en 2013. Il a aussi noté que: « *pour garantir la pérennité de nos ressources halieutiques, fruit d'une bonne gouvernance du secteur fondée sur des principes de transparence et de participation devenus aujourd'hui notre priorité, la République de Guinée s'est engagée depuis 2016 dans la mise en œuvre de la FïTI. Notre souhait est que la Guinée soit pionnière en matière de transparence dans le secteur* ». Dans cette volonté, la Guinée s'investit avec l'appui de partenaires comme le PRCM et le Secretariat de la FïTI à franchir les différentes étapes. A ce jour, un avant-projet de décret portant institution, composition et fonctionnement du groupe national multipartite sur la transparence des pêches a été rédigé et suit le processus de relecture et de signature. Il a ensuite souhaité de bons travaux aux participants et déclaré ouvert l'atelier.

SESSIONS TECHNIQUES

Session 1 : Etat général de la transparence et de la participation dans la sous-région

Cette session a été introduite par une communication de Monsieur Barthélémy Jean Auguste BATIENO, chargé du partenariat et des opérations du PRCM. Il s'agissait de donner une vue d'ensemble sur la problématique de la transparence, la gouvernance et la participation des acteurs dans le secteur des pêches.

Pour illustrer l'importance de la Pêche en Afrique de l'Ouest, il a rappelé des statistiques clés : des captures de 2 600 000 Tonnes pour une valeur commerciale de 2 milliards de dollars ; 9 millions d'emplois directs.

Les principaux problèmes qui handicapent la durabilité des pêches en général et des petits pélagiques en particulier ont été énumérés: déficit de gouvernance, mauvaise gestion des stocks, manque de fiabilité des statistiques des pêches, recrudescence de la pêche INN estimée à 37% des prises pour 1,5 milliards d'Euros uniquement dans le Golf de Guinée, le déficit du Suivi-Contrôle-Surveillance. Le partage des données jugées sensibles par les Etats demeurent un sérieux problème pour la transparence. La place de la transparence dans les instruments de politiques régionales des pêches (FAO, UA, CEDEAO et UEMOA notamment) ainsi que les efforts des Etats pour renforcer ces instruments ont été passés en revue.

Après cette introduction, les participants ont échangé et apporté leurs contributions. De celles-ci, quelques idées forces ci-dessous sont tirées :

- La nécessité d'inscrire la question de la transparence dans une perspective d'un changement social (changement de comportements) et de mettre à profit les sciences sociologiques;
- Les enjeux de la transparence dans la gestion des petits pélagiques sont à promouvoir en lien avec leur importance dans la sécurité alimentaire, la création des emplois, et la demande sociale très forte en matière de bonne gouvernance.
- L'information est un droit humain. A ce titre la transparence dans le secteur des pêches pourrait être inscrite comme un droit à l'information de chaque citoyen.

Quelques causes à l'origine de la faible transparence dans le secteur des pêches ont été relevées par les participants au cours des interventions :

- déficit criard d'information et de dissémination des textes législatifs et réglementaires, des politiques, des résultats de la recherche scientifique en direction des acteurs de la pêche artisanale et des parlementaires,
- des marges de progression encore importantes de participation des professionnels de la pêche artisanale ;
- pouvoir discrétionnaire des autorités et de l'obligation de discrétion du fonctionnaire ;
- développement de stratégies alternatives de contournement des contraintes des accords de pêche et de transparence (Sociétés Mixtes, prête-noms, prête-pavillons au profit de navires étrangers et prolifération des usines de farines de poisson).

Recommandations

- Demander aux Etats de réaliser une évaluation annuelle de l'Etat d'avancement de leurs initiatives en conformité avec les Conditions Minimales D'accès (CMA) dans leurs pays respectifs.
- Renforcer les compétences des professionnels de la pêche artisanale en vue de leur permettre de disposer de compétences à mieux participer aux politiques publiques de pêche. Elargir les formations au niveau de la base par des sessions de restitutions dans les langues locales (formation, Information, communication, restitution)

Session 2 : Présentation de la FiTI

Madame Andréa Durighello, chargée de programme Afrique de l'Ouest de FiTI a fait une communication sur la FiTI. L'objectif visé est d'informer les participants sur l'Initiative dans la Transparence du Secteur de la Pêche (FiTI). FiTI est une initiative multipartite globale, qui vise à rendre la pêche plus responsable et plus durable par le biais de la transparence et de la participation. La présentation a porté sur les 12 exigences de transparence du Standard de la FiTI, le mécanisme FiTI, les Opportunités de la FiTI en Afrique de l'Ouest, les conditions d'adhésion, l'état d'avancement et les perspectives. L'objectif est d'avoir plus de 20 pays engagés dans la FiTI d'ici les 3 prochaines années.

Session 3 : Enjeux de la transparence et de la participation des acteurs dans la gestion des petits pélagiques : Exemple du Sénégal

Cette communication a été présentée par Monsieur Sidya DIOUF, Adjoint au Directeur des Pêches maritimes du Sénégal. Après avoir souligné l'importance de la pêche et de l'aquaculture au Sénégal, il a rappelé que le secteur de la pêche est inscrit dans l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent avec pour objectif de contribuer davantage au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. Il a mis l'accent sur la participation des acteurs dans la gestion des petits pélagiques à travers la création d'organes de gestion et les initiatives dans la cogestion des Ressources Marines et Côtières en général et des petits pélagiques en particulier.

Les principales préoccupations qui sont ressorties des interventions des participants portent sur :

- i) le caractère consultatif de la commission Nationale des licences de pêche est de nature à limiter la transparence dans la gestion des licences, ii) l'effectivité et la qualité de la participation des professionnels de la pêche artisanale à travers le CONIPAS, iii) le niveau d'implication des

professionnels de la pêche artisanale dans le processus de production des lois et règlements relatifs à la pêche et de négociation des accords de pêche.

La non harmonisation de la mesure d'interdiction de la pêche nocturne prise par le Sénégal à l'initiative des Conseils locaux de Pêche artisanale a fait l'objet de questionnement.

Deux recommandations ont été formulées ;

- Engager un plaidoyer pour que la Commission Nationale de Licences des pêches ne soit plus que consultative et avoir une voix délibérative.
- Encourager l'harmonisation de la mesure d'interdiction de la pêche nocturne.

Session 4 : Mettre en œuvre la transparence : partage d'expériences entre les pays

Cette session a été consacrée au partage d'expériences de la mise en œuvre de FiTI en Mauritanie et en Guinée dans une perspective de constater l'état d'avancement des processus et de tirer des leçons apprises.

Présentation de l'état d'avancement de la FiTI en Mauritanie par Madame Nedwa Moctar NECH, Directrice de l'ONG, Mauritanie 2000.

Les enjeux sont liés à l'importance de la contribution des ressources halieutiques à l'économie nationale, au renforcement de la bonne Gouvernance et aux défis environnementaux, technologiques, économiques, sociaux et politiques de la pêche ;

L'engagement de la Mauritanie dans le processus de la transparence a été exprimé par le Président de la République lors de la conférence internationale sur la transparence, organisée à Nouakchott le 19 Janvier 2015 qui a été suivie de la Conférence Internationale pour le lancement de la FiTI le 03 Février 2016 à Nouakchott.

La Mauritanie a franchi l'essentiel des six (06) étapes du processus d'adhésion à la FiTI et est au stade de la soumission des documents de candidature. Un Arrêté conjoint N° 115/MEF/MPM créé le Groupe Nationale Multipartite avec des Termes de références et un manuel de procédures est en cours de préparation. La nomination du Haut Responsable en charge de la mise en œuvre de la FiTI est effective et le Secrétariat National est assuré par le Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Études (DARE).

Expérience de la république de Guinée dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'adhésion à la FiTI, Kolie Yanssané, MPAEM

Pour la République de la Guinée son engagement dans le processus FiTI est lié à la nécessité de garantir la pérennité des ressources halieutiques, respecter l'exigence de transparence des professionnels, de la société civile et de l'administration, le besoin de faire participer les différents groupes d'intérêt aux prises de décision et de promouvoir la surveillance participative. La volonté politique a été exprimée en mai 2016 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Professeur Alpha CONDE. En juin 2016, la Guinée a établi un Accord de Partenariat avec la Humboldt-Viadrina, laquelle assure la fonction de Secrétariat International de la FiTI et a été déclarée Etat pilote. Avec l'appui du PRCM, une mission d'échange en Mauritanie a été organisée pour le représentant de FiTI Guinée, une feuille de route a été adoptée le 16 décembre 2016, à

L'issue d'un atelier national d'information et de sensibilisation sur la transparence dans le secteur des pêches en Guinée. Enfin, l'avant-projet de décret portant institution de la FiTI en Guinée est toujours en instance de signature.

Recommandations

- Encourager les autorités de la République de Guinée à poursuivre les efforts pour l'aboutissement d'un décret portant institution et composition du groupe national multipartite sur la transparence des pêches en République de Guinée.
- Encourager les partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts des Etats dans la mise en œuvre des standards de la FiTI.

La deuxième journée a été facilitée par Dr Bamba Banja, Secrétaire Général du Ministère des pêches de Gambie.

Session 5 : Les impacts de la transparence : comprendre les enjeux de la FiTI pour la sous-région

L'objectif de cette session est de mettre en rapport les exigences de transparence de la FiTI avec les réalités du terrain dans les pays de la sous-région. Dans un message introductif à travers une vidéo, le Professeur Peter Eigen, Président du Conseil d'Administration International de la FiTI a adressé ses sincères remerciements au gouvernement guinéen d'avoir bien voulu abriter cette rencontre. Il a aussi adressé ses remerciements au PRCM et à la MAVA pour l'organisation de l'atelier, le premier du genre en Afrique de l'Ouest. Il a rappelé l'objectif de la FiTI de contribuer à améliorer la disponibilité de l'information fiable et la participation de tous les acteurs dans la gestion des pêcheries.

Les travaux en groupe ont permis aux participants d'échanger sur les enjeux réels de la transparence et les avantages que pourraient tirer les Etats, d'une mise en œuvre de la FiTI. Sur quelques standards discutés, des avantages certains de la FiTI pour la gestion des pêches ont été notés :

- La mise en œuvre des stratégies nationales à travers des activités concrètes et régulières visant à assurer la conformité des navires de pêche et du secteur avec la législation nationale;
- La publication des données et des informations y compris la liste des propriétaires permettra de lever le voile sur les conditions d'attribution des licences de pêches, et d'améliorer la lutte contre la corruption et la pêche INN à l'échelle nationale et régionale ;
- Assurer la vulgarisation des textes de lois et règlements pour toutes les parties prenantes dans des formats accessibles langages accessibles;

Session 6: Les enjeux d'une gestion participative dans la gestion de la pêche

Panelistes : Daouda Saine, S.G de la CAOPA ; Mamayawa Sandouno, Fédération des pêches Guinée, et Monsieur Kalifa Camara, SG. CONAPEG.

Modérateur : Barthelemy Batiemo

L'objectif de la session est d'aborder les enjeux d'une gestion inclusive pour les différents acteurs du secteur, d'identifier les défis à une telle participation et de proposer des solutions/bonnes pratiques à une gestion plus inclusive des pêches. Les trois panelistes ont donc partagé leurs analyses avec les participants.

De l'avis de tous les panelistes, il convient de noter la progression du niveau de participation de la société civile et des professionnels en matière de gestion du secteur de la pêche. Cependant, des efforts doivent être faits pour une réelle participation à la prise de décision améliorer le niveau de d'effectivité et aussi d'élargissement dans le processus de prise de décisions

Selon Mr Camara, il y a une nette amélioration de la participation des acteurs dans la pêche : l'élaboration des plans de gestion, du nouveau code de la pêche, la communication de la liste des navires et des montants générés par le secteur, la surveillance participative. Plusieurs projets et programme vont dans le sens du renforcement de la participation.

Quand à Monsieur Saine, Secrétaire Général de la CAOPA, il a surtout relevé que le plus grand des défis auxquels font face les acteurs pour assurer une meilleure participation réside dans la faible capacité et le vieillissement des leaders. Il est important de renforcer les capacités des acteurs et de promouvoir l'émergence de jeunes leaders pour assurer la relève.

Enfin, Mamayawa Sandouno a fait observer que « s'il est vrai que les acteurs sont représentés dans les différentes structures existantes, l'inclusion de la politique au sein des organisations et associations des pêcheurs détourne de l'objectif de cette participation du fait que les acteurs ne parviennent pas toujours à faire la différence entre la sphère politique et la sphère de la société civile ». Le rôle des femmes dans le secteur doit être reconnu et soutenu par tous. Pour terminer, elle a suggéré de mettre en place un cadre de concertation national afin d'éliminer les méfiances et de promouvoir un environnement de discussions constructives.

M. Banja du Ministère des pêches gambien a, pour sa part, partagé avec l'assistance, la stratégie du gouvernement gambien qui consiste à renforcer les capacités des acteurs. Selon lui, il est indispensable de disposer d'une bonne planification, mais les défis en matière d'informations basées sur des données fiables sont très importants pour les Etats.

Parmi les initiatives exceptionnelles de participation des acteurs on peut noter l'implication des professionnels de pêche dans la négociation des accords de pêches entre la Mauritanie et l'UE et qui a abouti au retrait du poulpe des accords; la publication des directives volontaires sur la pêche artisanale à laquelle la CAOPA a beaucoup contribué.

Session 7 : Stratégie de mise en œuvre de la transparence l'échelle nationale et régionale : Défis et Recommandations pour les parties prenantes.

La session a été modérée par Monsieur Batiemo Barthelemy, de l'unité de coordination du PRCM. Les participants ont discuté et adopté les recommandations pour la promotion de la transparence à l'échelle nationale et régionales. Ces recommandations figurent en annexe 1. Les participants ont aussi adopté la déclaration de Conakry en annexe 2.

CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par M. Bamba Banja, le Secrétaire Général du Ministère des pêches de la Gambie.

Dans son allocution de clôture, Marie Madeleine de la Mava s'est réjouie de la bonne organisation de l'atelier qui entre dans le cadre de l'appui de la Stratégie pour la gestion durable des petits pélagiques en Afrique de l'ouest de la MAVA. Elle finira son intervention sur un souhait de voir les fruits de cette rencontre présentés aux différents gouvernements de la région.

Quant à Monsieur Seraphin Dedi Nadie, Secrétaire Exécutif du CPCO, il indiquera que sa participation à cette rencontre traduit l'intérêt que porte le CPCO au processus de la FiTI. Le CPCO a été identifié comme acteur dans la sensibilisation des Etats membres du CPCO sur la FiTI. A ce sujet, il a rappelé la déclaration CPCO/CSRP visant à encourager les Etats à adhérer au FiTI. Il a souligné que les pays du CPCO comptent sur la collaboration de la CSRP pour bénéficier de leur expérience au regard des avancées enregistrées dans le processus FiTI. .

Maitre Bangoura, conseiller Technique du MPAEM et point focal FiTI pour sa part, a transmis les excuses du Ministre qui, du fait d'autres engagements n'a pas pu se libérer pour venir présider la cérémonie de clôture. Il a considéré la rencontre comme étant un atelier du donner et du recevoir.

M. Senhoury remerciera le Secrétaire permanent de la Gambie et le Secrétaire Exécutif du CPCO, pour avoir participé aux travaux et partager leurs visions. Il reviendra sur le partenariat déjà existant entre le CPCO et le PRCM. Un partenariat qui va se renforcer avec le souhait du CPCO de voir les interventions du PRCM atteindre les pays du Golfe de Guinée. Il transmettra également ses remerciements au gouvernement guinéen qui a bien voulu abriter l'atelier, à la MAVA pour son accompagnement et soutien, aux organisations présentes à cette rencontre et ses vives félicitations à l'équipe d'organisation de l'atelier.

M. Banja, Secrétaire General du Ministère des pêches de la Gambie aura le mot de la fin. Ce fut une très opportunité de rencontre les acteurs de la région. Il est revenu sur les deux concepts qui, selon lui, l'ont particulièrement marqué lors de cet atelier à savoir **transparence & participation**.

Il a aussi rappelé le rôle important que joue la pêche dans le développement économique, la sécurité alimentaire et la création d'emplois de tous les segments de la société dans nos pays respectifs. C'est une obligation et une nécessité, pour chacun, de la gérer de façon rationnelle. Les gouvernements ont certes une grande responsabilité dans cette gestion, mais ils ne pourraient pas seuls y parvenir.

Il a promis de tout mettre en œuvre pour encourager son gouvernement à rejoigne les pays comme la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal dans la FiTI. Il a sur ces mots, déclarer clos l'atelier régional sur la transparence dans la gestion des pêches maritimes en Afrique de l'ouest.

Annexe 1 : Tableau de recommandations pour mettre en œuvre la transparence et la participation dans les pays de la sous-région

Recommandations /Actions		Niveau national ou régional ?	A qui s'adresse la recommandation	Eléments nécessaires à la réalisation de la recommandation (ex : obstacles à surmonter, partenaires nécessaires)
Recommandation FR	Recommendation EN	National or Regional level ?	Who is targeted by the recommendation	Necessary elements to implement the recommendation (e.g., obstacles to overcome, necessary partnerships)
Evaluer tous les 3 ans la mise en œuvre des conditions minimales d'accès (Convention CSRP)	Evaluate every 3 years the implementation of the minimum conditions of access (SRFC Convention)	Sous-régional/Sub-regional	CSRP/SRFC	-
Faire un plaidoyer pour encourager les pays de la sous-région à accélérer le processus de mise en œuvre de la FiTI	Advocate and encourage the countries of the sub-region to accelerate the FiTI implementation process	Sous-régional/Sub-regional	Pays de la sous-région/Countries of the sub-region	Faire référence à la conférence CPCO/CSRP de Nouakchott (2017) et à la déclaration signée par tous les ministres des pêches de la zone recommandant aux Etats de mettre en œuvre de la FiTI // Refer to the SRFC/CPCO Conference that took place in Nouakchott and to the joint declaration signed by all Fisheries Ministers recommending States to implement the FiTI
Faire un plaidoyer pour encourager les pays de la sous-région pas encore engagés dans la FiTI à entamer les processus d'adhésion à la FiTI	Advocate and encourage the countries of the sub-region that have not yet engaged in the FiTI to start the FiTI sign-up process	Sous-régional/Sub-regional	Pays de la sous-région pas encore engagés dans la FiTI/Countries of the sub-region that have not yet	

Recommandations /Actions		Niveau national ou régional ?	A qui s'adresse la recommandation	Éléments nécessaires à la réalisation de la recommandation (ex : obstacles à surmonter, partenaires nécessaires)
Recommandation FR	Recommendation EN	National or Regional level ?	Who is targeted by the recommendation	Necessary elements to implement the recommendation (e.g., obstacles to overcome, necessary partnerships)
			engaged in the FiTI	
Construire des alliances avec des partenaires pour la mise en œuvre de la FiTI dans les pays de la sous-région (ordre des avocats, journalistes, ordre des experts comptables, etc.)	Establish partnerships to start the implementation process of the FiTI in the sub-region (lawyers, journalists, accountants, etc.)	National / Sub-Régional	Acteurs-non étatiques sous-région/ Non-State actors of the sub-region	Transparence est une question transversale – nécessaire d'apprendre des expériences des autres pays (ex : Processus FiTI Mauritanie)//Transparency is a cross-sectoral question – necessary to learn from other countries (ex : FiTI process in Mauritania)
Demander à la CSRP d'appuyer les Etats Membres à la mise en œuvre du processus d'adhésion à la FiTI	Request SRFC to support Member States in implementing the FiTI sign-up step process	Sous-régional/Sub-regional	Etats membres/Member States	Faire référence à la conférence CPCO/CSRP de Nouakchott (2017) et à la déclaration signée par tous les ministres des pêches de la zone recommandant aux Etats de mettre en œuvre de la FiTI // Refer to the SRFC/CPCO Conference that took place in Nouakchott and to the joint declaration signed by all Fisheries Ministers recommending States to implement the FiTI Faire reference au MoU entre Secrétariat International FiTI et CSRP // Refer to MoU between FiTI International Secretariat and SRFC

Recommandations /Actions		Niveau national ou régional ?	A qui s'adresse la recommandation	Éléments nécessaires à la réalisation de la recommandation (ex : obstacles à surmonter, partenaires nécessaires)
Recommandation FR	Recommandation EN	National or Regional level ?	Who is targeted by the recommendation	Necessary elements to implement the recommendation (e.g., obstacles to overcome, necessary partnerships)
Renforcer les réseaux et organisations aux niveaux régional et national pour la mise en œuvre de la transparence dans la pêche	Consolidate existing networks and organisations at the regional and national level for the implementation of transparency in fisheries	National et Sous-régional/National and Sub-regional	Organisations/réseaux existants // Existing Organisations/networks	Organiser des sessions de renforcement des capacités (aussi pour jeunes) des acteurs/sessions d'information // organise capacity-building and information sessions and of actors (including for the youth)

DECLARATION DE CONAKRY POUR LA TRANSPARENCE DE LA PECHE EN AFRIQUE DE L'OUEST

03 juillet 2018

Conakry, Guinée

Déclaration adoptée par les participants de l'atelier sous-régional sur la transparence dans la gestion de la pêche en Afrique de l'Ouest

NOUS, représentants de gouvernements, d'organisations régionales des pêches, d'organisations professionnelles faitières et de la société civile de Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Senegal et Sierra Leone, réunis à Conakry, les 2-3 juillet 2018 sur invitation du Partenariat Régional Côtier et Marin en Afrique de l'Ouest (PRCM) pour la première rencontre sous-régionale sur la transparence dans la gestion des pêches et la gestion durable des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest :

1. **REITERONS** le rôle fondamental que la pêche joue en Afrique de l'Ouest, de par son importante contribution à l'économie des pays de la sous-région, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique et social des populations ; et par conséquent l'importance de la bonne gouvernance pour assurer une gestion durable de ces ressources renouvelables mais fragiles ;
2. **EXPRIMONS** notre reconnaissance au gouvernement de la République de Guinée pour avoir accepté d'héberger et de présider cette importante rencontre ;
3. **CONSIDERONS** les enjeux liés au manque de transparence dans toute la chaîne de valeur du secteur de la pêche, un déficit d'informations fiables qui est un obstacle majeur à une prise de décisions responsable ;

4. **RECONNAISSONS** que la transparence ne peut atteindre son but de mener à une gestion durable et responsable des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers que si tous les acteurs concernés, notamment l'Administration, les professionnels de la pêche, la société civile, la recherche et les parlementaires, sont associés et disposent du même niveau d'information, un prérequis pour responsabiliser toutes les parties prenantes à gérer les ressources halieutiques dans une perspective de durabilité qui profite à tous et à instaurer un climat de confiance propice à une action collective ;

5. **SOULIGNONS** que plus de transparence et de participation aux niveaux national et sous-régional renforcera une coopération efficace entre nos différents Etats pour lutter ensemble contre des fléaux qui nous concernent tous, tels que la pêche Illicite, Non-Déclarée et Non-Réglémentée, et pour gérer ensemble de manière durable nos stocks partagés, notamment les petits pélagiques qui sont indispensables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations ;

6. **RECONNAISSONS** les efforts engagés aux niveaux institutionnel et politique pour promouvoir la transparence, la participation et la bonne gouvernance des ressources halieutiques, tels que :
 - La Convention relative à la détermination des conditions minimales d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des Etats Membres de la CSRP (2012) ;

 - Le Cadre politique et Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique (2014) et son guide de mise en œuvre ;

 - Les Directives volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers Applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2012) ;

 - Les Directives Volontaires visant à assurer la Durabilité de la Pêche Artisanale dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire et de l'Eradication de la Pauvreté (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2015) ;

 - La future politique régionale intégrée et coordonnée de la pêche et de l'aquaculture au sein de la CEDEAO, actuellement en développement.

7. **RECONNAISSONS** en outre les opportunités offertes par la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans le Secteur de la Pêche (FiTI - Fisheries Transparency Initiative), qui cherche à rendre la pêche plus durable et plus responsable à travers ces deux principes de transparence et de participation, une initiative volontaire mais qui générera de nombreux bénéfices directs et indirects pour nos Etats ;

8. **RAPPELONS** la date du 03 février 2016, qui a marqué l'engagement public du Président de la République Islamique de Mauritanie Son Excellence Mohamed OULD ABDEL AZIZ et du Président de la République du Sénégal Son Excellence Macky SALL à appliquer la transparence dans le secteur des pêches sur la base d'un processus inclusif en mettant en route le processus FiTI dans leurs pays respectifs ; de même que l'engagement pris en juin 2016 par la République de Guinée ;
9. **EXHORTONS** les gouvernements des Etats de la sous-région qui se sont investis dans l'initiative FiTI à respecter leurs engagements et à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre l'initiative, en collaboration franche et inclusive avec tous les acteurs du secteur ;
10. **APPELONS** les gouvernements de la sous-région, à l'exemple de la Guinée, de la Mauritanie et du Sénégal, à mettre en œuvre l'initiative dans leurs Etats respectifs et appelons les acteurs non-étatiques de ces pays à appuyer et à accompagner un tel processus ;
11. **ENCOURAGEONS** les autres Etats à adhérer à l'initiative volontaire FiTI, notamment les nations de pêche dont les navires viennent pêcher dans la Zone Economique Exclusive des Etats de la région ouest-africaine ;
12. **SALUONS** la disponibilité des partenaires techniques et financiers au niveau de la sous-région tels que le Partenariat Régional Côtier et Marin en Afrique de l'Ouest (PRCM), la GIZ et la fondation MAVVA, à appuyer les autres pays volontaires de la sous-région à mettre en œuvre la FiTI.

Fait à Conakry, le 3 juillet 2018

L'atelier